

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE applicables aux voyages de la COLLECTION PERRAUD

- **INSCRIPTION** : l'inscription à l'un de nos voyages implique l'adhésion sans réserve à l'ensemble de nos conditions particulières. Vous pouvez vous inscrire : auprès de votre agence de voyages ; à nos bureaux ; par téléphone
- **ACOMPTE ET SOLDE DU VOYAGE** :Après enregistrement de votre inscription, il vous sera adressé un contrat de voyage, que vous devrez nous retourner signé accompagné d'un acompte de 30% du montant total du voyage. Le solde devra nous parvenir 30 jours avant le départ sans rappel de notre part. Pour les voyages à la journée le solde est à verser au moment de l'inscription .Attention : le non respect de ces délais pourra entraîner, sans relance de notre part, l'annulation de l'inscription. Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception du solde.
- **APTITUDE AU VOYAGE** : Nous nous réservons la possibilité de déconseiller l'inscription de tout voyageur dont l'état physique ou psychique ne nous semblerait pas compatible avec le type de voyage choisi. Chaque voyageur reste responsable individuellement de ses actes, et est tenu de vérifier sa condition physique avant le départ et de se munir de ses traitements habituels. Les clients participants à l'un de nos voyages s'engagent à respecter les horaires et les programmes. Dans le cas contraire, ils assumeront personnellement les frais supplémentaires.
- **FORMALITÉS** : pour tous les voyages à l'étranger, les participants devront être en possession d'une carte nationale d'identité en cours de validité ou d'un passeport en cours de validité. Les enfants mineurs (moins de 18 ans) quittant le territoire métropolitain sans leurs parents pour quelque destination que ce soit devront être porteurs d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité et d'une autorisation de sortie du territoire. Les enfants ayant atteint l'âge de 15 ans doivent être munis d'un passeport ou d'une carte d'identité personnels, même s'ils voyagent avec leurs parents. Les formalités indiquées ne sont valables que pour les ressortissants français ; les ressortissants étrangers doivent se renseigner eux-mêmes auprès des ambassades ou consulats des pays concernés. Un passager qui ne peut prendre part à un voyage, faute de présenter les documents exigés (CNI, passeport, visa) ne peut prétendre à aucun remboursement. Sauf indication contraire l'accomplissement et le coût des formalités demeurent à la charge du client
- **RECOMMANDATIONS SANITAIRES** : Lorsqu'un voyage nécessite des recommandations sanitaires particulières, ces dernières sont précisées sur le bulletin d'inscription. Pour les pays de la CEE ; il est conseillé de vous munir de la carte européenne d'assurance maladie.
- **MOYENS DE TRANSPORT** :
  - Voyages par **autocar** : tous les voyages décrits dans la présente brochure sont réalisés par des autocars de tourisme et grand tourisme. Les parcours de pré et post-acheminement pouvant intervenir les premiers et derniers jours de voyage sont réalisés par différents types de véhicules tels que voitures particulières, taxis, mini-bus, pouvant avoir un confort inférieur à l'autocar principal. La prise en charge de nos voyageurs étant garantie depuis la ville retenue à l'inscription, nous étudions, pour chaque cas, le moyen de transport le plus adapté qui leur permettra de rejoindre, rapidement et confortablement, l'autocar qui les mènera en voyage. Les circuits autocars en continuité d'un voyage par avion sont réalisés par des autocars de luxe aux normes du pays visité.
  - Voyages par **avion** : le type de vol utilisé est précisé sur chaque descriptif (vol "régulier" ou "spécial" , (c'est-à-dire charter). Nous nous conformons aux règles en usage dans les compagnies aériennes. Les prix des voyages ont été fixés en fonction de leur durée effective et non pas d'un nombre déterminé de journées entières. Sont inclus dans la durée du voyage : le jour du départ à compter de l'heure de convocation à l'aéroport et le jour du retour, heure de l'arrivée à l'aéroport. Les horaires imposés par les compagnies sont susceptibles d'écourter les jours de départ et de retour ; des frais supplémentaires peuvent être occasionnés (frais d'hôtellerie par exemple, dans le cas d'une convocation très matinale nécessitant votre présence à proximité de l'aéroport la veille au soir) ; l'arrivée trop tardive d'un vol peut entraîner la suppression de la première nuit prévue à l'hôtel... Dans tous ces cas de figure (qui ne constituent pas une liste exhaustive), aucun remboursement ne pourra être exigé. En cas de vol charter les horaires peuvent être communiqués jusqu'à la veille du départ
  - En cas de panne, d'accident, d'embouteillage, de retard dus aux difficultés de circulation, nos conducteurs, accompagnateurs, ou représentants locaux feront le maximum pour éviter les perturbations dans le déroulement du programme. S'ils étaient amenés à modifier celui-ci, les clients ne pourront prétendre comme seule indemnité, qu'au remboursement des services payants prévus initialement et dont ils auraient été privés.
- **LIEUX DE DEPART ET DE RETOUR** : l'organisateur garantit votre prise en charge depuis la ville retenue à l'inscription. La liste des villes de départ possibles figure dans votre brochure. Le choix, sur cette liste, est libre jusqu'à 30 jours avant le départ. Passée cette date, il est limité aux seules villes situées sur l'itinéraire emprunté par les véhicules selon le plan de ramassage prévu par l'organisateur en fonction de participants inscrits à J-30. A partir de ce moment, des suppléments pourront être appliqués pour un lieu de départ différent. En règle générale, les départs s'effectuent tôt le matin (entre 4 et 7 heures) et les retours le soir après 20 heures. Le lieu de convocation ainsi que les horaires précis de départ et de retour vous seront communiqués lors de la remise de votre carnet de voyage 7 jours avant le départ.
- **HEBERGEMENT** : chaque programme décrit dans la présente brochure vous précise le mode d'hébergement retenu ainsi que sa classification aux normes du pays d'accueil.
- **CHAMBRE INDIVIDUELLE** : le supplément demandé pour l'octroi d'une chambre individuelle (chambre utilisée par une seule personne indépendamment du nombre de lits) n'engage l'organisateur du voyage que dans la mesure où il peut lui-même l'obtenir de l'hôtelier, leur nombre étant généralement très restreint. De plus, leur confort est souvent inférieur à celui des autres chambres. En fonction de la saison, les hôteliers peuvent refuser d'accorder des chambres individuelles. Le cas échéant vous en serez informé avant votre inscription.
- **CHAMBRE A PARTAGER** : si le voyageur souhaite partager une chambre à deux lits séparés avec un autre voyageur du même sexe, il devra acquitter le supplément pour la chambre individuelle à l'inscription. Compte tenu des annulations de dernière minute toujours possibles, ce supplément sera demandé jusqu'au moment du départ et il sera remboursé après le retour du voyage, si la chambre a été réellement partagée par deux personnes. Nous n'assumons aucune responsabilité quant au choix de la personne partageant la chambre.
- **CHAMBRE TRIPLE** : les inscriptions en chambre triple sont acceptées dans la plupart des établissements sans supplément de prix par rapport au logement en chambre double. Il s'agit généralement de chambre pour 2 personnes dans lesquelles un troisième couchage aura été ajouté, au détriment de l'espace et du confort. Compte tenu de cette situation, certains clients pourront préférer réserver en cours de voyage une chambre double plus une chambre individuelle. Dans ce cas, ils devront acquitter auprès des hôteliers le supplément pour la chambre individuelle et ne pourront prétendre à aucune indemnisation de la part de l'organisateur.
- **RESTAURATION** : la pratique des carafes d'eau est propre à la France. Dans certains pays, l'eau en carafe n'étant pas toujours potable les restaurateurs fournissent de l'eau minérale payable directement par le client.
- **VISITES, EXCURSIONS** : la liste exhaustive des entrées, guides, visites et animations comprises dans le prix de votre voyage figure à la page de son descriptif. La réalisation des excursions facultatives proposées est soumise à un minimum de 20 participants par excursion. Leur réservation peut être effectuée à l'avance ou sur place. Le règlement peut être effectué par chèque (à l'avance) ou en espèce (sur place). Les tarifs d'excursions que vous pourrez trouver dans la présente brochure ne vous sont communiqués qu'à titre indicatif et ne sont pas contractuels, sauf en cas de réservation et règlement à l'inscription. Ils sont sujets à modification, notamment en fonction du nombre de participants. Les excursions et soirées supplémentaires proposées par des guides locaux ne peuvent engager la responsabilité de l'agence. L'agence ne pourra être tenue responsable de la qualité des achats personnels effectués au cours des voyages.
- **CONDUCTEURS - ACCOMPAGNATEURS - GUIDES** : le niveau d'encadrement est précisé dans le programme détaillé de chaque voyage. Tous nos voyages sont conduits par un personnel expérimenté – guides, accompagnateurs ou chauffeurs - qui veille à leur bon déroulement. Les guides et les accompagnateurs doivent assurer la bonne exécution du programme et veiller aux questions d'ordre matériel et pratique. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de leurs connaissances en matière touristique, afin de présenter à nos clients une information détaillée sur les régions traversées. Cependant, dans un souci de meilleure efficacité, nous demandons, chaque fois que leur intervention est nécessaire, l'assistance complémentaire de guides locaux.
- **BAGAGES** : chaque voyageur reste personnellement responsable de ses bagages durant toute la durée du voyage. Les bagages sont l'objet de tous nos soins et sont acceptés sur la base d'une valise de dimensions normales par personne, transportée dans les soutes. Les clients qui le désirent peuvent également emporter en supplément un sac de voyage de dimensions telles qu'il puisse être placé sous les sièges, à l'intérieur de l'autocar. Vos bagages peuvent faire l'objet d'une assurance facultative, à souscrire et à régler au moment de l'inscription, pour couvrir les risques de détérioration, de vol ou de perte de bagages. Nous ne sommes pas responsables des objets et valeurs laissés à l'intérieur des autocars. Pour les voyages en avion, le client doit se conformer à la franchise de poids indiqué sur sa convocation. Les taxes de surcharge constatées au moment de l'embarquement restent à sa charge.
- **TAILLE DU GROUPE** : les prix publiés dans la présente brochure sont garantis sur une base de 30 participants minimum par voyage, sauf mention spéciale sur chaque descriptif. Nous nous réservons le droit d'annuler sans indemnité un voyage ne réunissant pas ce nombre minimum de participants au plus tard 21 jours avant la date de départ prévue (7 jours pour les sorties à la journée).

- **REVISION DES PRIX** : les prix publiés dans la présente brochure ont été établis sur des informations connues au 31 juillet de l'année précédente. Nous nous réservons la possibilité de réviser les prix de nos voyages, à plus de 30 jours du départ, dans les cas suivants :
  - modification significative du coût des carburants, du cours des devises, des taxes, des parités monétaires
  - cas de force majeure, ayant une conséquence sur l'itinéraire, la durée, les horaires ou la sécurité des voyageurs.
 Si l'augmentation dépasse le 10% du prix du voyage, le client pourra annuler son voyage sans frais son voyage dans les 5 jours suivant la notification.
- **CESSION DU CONTRAT** : toute cession de contrat à un tiers selon les modalités prévues par la loi du 13 juillet 1992 (art. 99 des conditions générales de vente) donne lieu à la perception des frais suivants : circuits ou séjours par autocar : 20 € / personne, voyages par avion : 50 € / personne + les frais des compagnies aériennes appliqués en cas de changement de nom. Si les frais excèdent les montants mentionnés ci-dessus, les pièces justificatives seront fournies. Toute modification fera l'objet d'un nouveau contrat à souscrire par le remplaçant.
- **INTERRUPTION DE VOYAGE** : tout voyage interrompu ou abrégé du fait des voyageurs et pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement.
- **MODIFICATION DES PROGRAMMES** : à tout moment, avant ou pendant la réalisation du voyage, lorsque surviennent certains événements imprévisibles tels que grève, retards, modification des conditions climatiques ou politiques, l'organisateur peut juger nécessaire de modifier certains éléments du programme dans l'intérêt du voyageur, notamment : l'itinéraire, le mode de transport, l'hébergement, la durée du voyage. Cependant, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de toute dépense extraordinaire consécutive à un événement donnant lieu à un cas de force majeure (grèves, avions ou bateaux retardés du fait des compagnies, mauvaises conditions atmosphériques, etc.) et qui resteront entièrement à la charge des participants, sans ouvrir droit à des dédommagements.
- **RECLAMATION** : tout client désirant saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat doit obligatoirement :
  - 1) Faire constater par écrit la carence observée lors du voyage par l'un des représentants désignés de l'organisateur, soit : le correspondant local de l'organisateur, l'hôtelier, le guide ou le conducteur de l'autocar ;
  - 2) Adresser la réclamation au vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivant le retour. Le constat de carence devra être joint à cette lettre.
- **ANNULATION** :
  - En cas d'annulation par le client, le remboursement du montant des sommes versées interviendra après déduction des montants précisés ci-dessous, à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ :
  - 1) VOYAGES EN AUTOCAR :
    - Plus de 30 jours avant le départ : 20 € par personne (frais de dossier)
    - De 30 à 21 jours avant le départ : 25% du prix du voyage ;
    - De 20 à 08 jours avant le départ : 50% du prix du voyage ;
    - De 07 à 02 jours avant le départ : 75% du prix du voyage ;
    - Moins de 2 jours avant le départ : 90% du prix du voyage.
  - 2) VOYAGES EN AVION EN BATEAU EN TRAIN :
    - Plus de 60 jours avant le départ : 40 € par personne (frais de dossier)
    - De 60 à 45 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage ;
    - De 44 à 30 jours avant le départ : 50% du prix du voyage ;
    - De 29 à 08 jours avant le départ : 75% du prix du voyage ;
    - Moins 07 jours avant le départ : 100% du prix du voyage ;
  - En fonction des voyages les conditions ci dessus peuvent être modifiées. Se reporter au bulletin d'inscription
- **ASSURANCES**
  - L'assurance annulation bagages n'est jamais comprise dans le prix de nos voyages. Vous pouvez souscrire en option (conformément à la loi) sur chacun de nos voyages une assurance annulation bagage qui peut vous faire bénéficier du remboursement des frais occasionnés par une annulation, sous réserve d'acceptation de votre dossier de la part de l'assurance. Dans ce cas, il sera retenu les frais par personne suivants, non remboursables par l'assurance : Sa souscription est vivement conseillée. Vous trouverez les tarifs des primes pour l'assurance annulation bagages dans le détail de chaque programme de cette brochure ou, à défaut, sur votre bulletin d'inscription. Vous pourrez obtenir les contrats détaillés avant votre inscription sur simple demande à l'organisateur .
  - des frais de dossier de 20 € pour les voyages en autocar et de 40 € pour les voyages en avion, train et bateau seront retenus et ne sont pas remboursables, tout comme le montant de l'assurance elle-même.
  - Une assurance assistance rapatriement est toujours incluse dans nos voyages (sauf sorties à la journée) (contrat EUROP ASSISTANCE n°53 788 962). Le détail des garanties est indiqué dans le contrat qui vous est remis dans le carnet de voyage avant le départ. Vous pourrez en prendre connaissance avant votre inscription sur simple demande à l'organisateur .
- **ATTRIBUTION DE JURIDICTION** : en cas de contestation ou litige, seul le tribunal de Grenoble, sera compétent, sans dérogation à cette clause d'attribution de juridiction.
- **RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE** : S.G.V.E. PERRAUD VOYAGES déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie AGF (police n° B50X4758). Cette assurance a pour but de protéger nos clients contre les risques d'erreurs professionnelles de notre personnel et de nos prestataires et cette garantie est acquise à hauteur de 30MF. S.G.V.E. PERRAUD VOYAGES est également assuré contre le risque de défaillance financière avant ou pendant le voyage. Cette garantie a été souscrite auprès de l'Association professionnelle de solidarité des agences de voyage (APS).
- S.G.V.E. PERRAUD VOYAGES siège social : 2 Square du Docteur Martin, 38000 GRENOBLE, SARL au capital de 8000 €, RCS : GRENOBLE B 404 396 533, Garant : APS, RCP : AGF B50X4758 (souscrit par l'intermédiaire du Cabinet Berruyer, 470 grande Rue, 38870 ST SIMEON DE BRESSIEUX), N° LI 038 97 0003